

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 9h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 21 mai 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, René Eymery

Etaient absents et représentés : Gaël Pascal (pouvoir donné à Jérôme Amouriq), Rémi Queyrel (Pouvoir donné à Jean François Tourres),

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : René Eymery,

Objet : Appel sur les jugements du 27 janvier 2026 n°2402077, 2402093, 2402885 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille

Monsieur le président porte à la connaissance des syndics, les trois jugements visés en objet, rendus par le Tribunal Administratif de Marseille.

Il précise que ses affaires se rattachent à des terrains situés au Domaine du Lac, en commune de Gap, et qu'ils ont trait à l'appartenance des parcelles au périmètre de l'ASA.

Monsieur le président indique que ces jugements doivent donner lieu à une procédure d'appel car il n'en partage pas les motivations et les décisions finales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un avis favorable à la mise en œuvre d'une procédure d'appel devant la Cour Administrative de Marseille
- Autorise le président à désigner l'avocat de son choix et à signer tous documents relatifs à ces dossiers

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
M. René Eymery



Commission Syndicale du 5 juin 2026

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
M. Claude Nebon

